

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR NICOLAS MAÎTRE, DÉPUTÉ (GROUPE SOCIALISTE), INTITULÉE « NOIR C'EST NOIR – IL N'Y A PLUS D'ESPOIR ! » (N° 3030)**

L'auteur de la question écrite revient sur la manifestation de Tracteur Pulling à Develier, qui a connu un bon succès populaire, mais a aussi suscité des interrogations et réactions négatives en lien avec la protection de l'air et du sol. Les épais nuages de fumées noires l'interpellent, tout comme les émissions sonores. Selon l'auteur, une interdiction serait justifiée, d'autant plus qu'il doute que ce genre de loisirs fasse vraiment partie de la culture jurassienne.

Le Gouvernement répond comme suit à cette question écrite :

▪ **Le Gouvernement peut-il nous donner son point de vue sur ces considérations ?**

La manifestation a été dûment autorisée et les conditions fixées par les services de l'Etat ont été pleinement respectées par les organisateurs. La remise en état du site a été bien menée. Le succès populaire a effectivement été au rendez-vous, avec près de 5'000 personnes estimées. Il résulte de l'engagement d'un comité motivé et de nombreux bénévoles. Le commerce local et l'école primaire, qui collabore à la remise en état, ont aussi pleinement profité de la manifestation.

L'air du temps n'est certes plus à la promotion des énergies fossiles, qui plus est pour des besoins de divertissement. Les politiques environnementales et climatiques actuelles peuvent toutefois être mises en œuvre tout en laissant une place à quelques événements particuliers. Le Gouvernement considère que cette manifestation s'inscrit dans une série de compétitions en Suisse et doit aussi être considérée comme une pratique établie. Elle contribue à attirer des visiteurs d'autres régions, alors que le Jura et son image ne sont pas impactés par la médiatisation négative de la pollution.

Le Gouvernement déplore effectivement que certains participants prennent plaisir à réaliser d'épais nuages de fumées noires pour impressionner le public présent. Cela étant, la pollution générée par ces tracteurs durant quelques heures est faible en regard des impacts globaux de notre société. Les contraintes légales applicables à une manifestation ponctuelle ne sauraient être comparées aux règles générales et aux actions menées par ailleurs par l'Etat pour rendre notre société plus durable. Comme pour d'autres manifestations, le déplacement en voiture du nombreux public a ainsi sans doute un impact plus conséquent, et une piste de réflexion pour les organisateurs serait certainement de développer un accès en transports publics pour une telle manifestation.

Le Gouvernement est d'avis que les sports motorisés ont une tradition dans notre canton (cf. fiche 3.22.4 du plan directeur cantonal « Motocross et trial »), de même que toute activité en lien avec le monde agricole. Du moment que cette manifestation à Develier reste unique, elle peut parfaitement s'intégrer dans la série d'événements motorisés bien acceptés dans le Jura malgré leur impact sonore ou polluant. Elle permet aux adeptes de disposer de moments de plaisir, et donc aussi de tenir compte des opinions et préférences d'une partie de notre population.

Il entend dès lors maintenir son ouverture à ces manifestations, pour autant que leur nombre reste stable et que les organisateurs restent des partenaires sérieux. Par ses services et offices, il continuera de travailler avec les organisateurs afin de réduire l'impact environnemental de telles journées.

Delémont, le 14 août 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt